



Infolettre du CCSEHDAA

Édition de septembre 2022

**Vous avez un enfant ayant des besoins particuliers ?
Vous avez des préoccupations concernant son parcours scolaire ?
Vous avez besoin de soutien ?**

Cette infolettre s'adresse à vous.

Les renseignements
qui s'y trouvent concernent tout
parent d'élève handicapé ou en
difficulté d'adaptation
ou d'apprentissage.

Sommaire :

Saviez-vous que...	page 2
Activité à venir	page 2
Vous désirez participer au CCSEHDAA?	page 3
Liens et ressources utiles	page 3



Saviez-vous que...

Un comité existe pour les parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

Il s'agit du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (**CCSEHDAA**).

Ce comité s'intéresse à tout ce qui touche les services éducatifs aux EHDAA. Le comité est composé de membres parents d'EHDAA et de membres du personnel du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CCSDGS). Nous sommes attentifs aux préoccupations des parents et visons à collaborer avec le CCSDGS pour offrir des services éducatifs qui répondent aux besoins de ces élèves.

Activité à venir

Conférence gratuite pour les parents : Le plan d'intervention démystifié

Le 5 octobre 2022 à
19 h sur invitation
TEAMS.

SUJETS ABORDÉS :

- À quoi sert un plan d'intervention (PI)?
- Comment s'y préparer?
- Est-ce que mon enfant doit être présent?
- Comment participer activement aux efforts concertés de tous pour la réussite de mon enfant?



Vous désirez participer au CCSEHDAA?

Le CCSEHDAA a besoin de parents engagés. Nous vous invitons à vous joindre au comité pour l'année scolaire 2022-2023.

COMPOSITION DU COMITÉ :

- 10 membres parents (4 représentants d'élèves du niveau primaire, 4 représentants d'élèves du niveau secondaire et 2 représentants d'élèves scolarisés à l'extérieur du centre de services scolaire);
- 3 parents substitués avec droit de vote lors de remplacement;
- 2 représentants des enseignants;
- 2 membres du personnel professionnel;
- 1 membre du personnel de soutien;
- 2 représentants d'organismes qui dispensent des services aux EHDAA;
- 1 représentant des directions d'école;
- Le directeur général ou son représentant (sans droit de vote).

(* Tous les membres y participent bénévolement.

ÉLECTIONS

Au CSSDGS, le comité de parents a décidé de procéder par des élections pour la désignation des parents à titre de membres du CCSEHDAA. Ces élections concernent les parents d'un enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Vous pouvez consulter l'appel de candidature en complétant le formulaire suivant : [Candidature: Élection des membres du CCSEHDAA pour l'année 2022-2023](#)

Quelques liens et ressources utiles

[Lignes directrices pour l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage](#)
Document produit par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Pour d'autres liens et ressources utiles, nous vous invitons à consulter la page Web du CCSEHDAA : <https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/ccsehdAA>.

Demeurez au courant! L'infolettre du CCSEHDAA est publiée deux fois par année et divers sujets touchant les EHDAA sont abordés.

Vous avez des sujets à proposer pour l'infolettre? Nous aimerions vous lire. Voici notre adresse courriel : ccsehdAA@cssdgs.gouv.qc.ca

FONCTIONS DU CCSEHDAA

Le CCSEHDAA contribue à l'amélioration des services éducatifs destinés aux EHDAA en donnant son avis au CSSDGS sur :

- La politique d'organisation des services éducatifs aux EHDAA;
- L'affectation des ressources financières dévolues à ces élèves.

CALENDRIER DES RENCONTRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

DATES	SUJETS
28 septembre 2022	Élections des membres
5 octobre 2022	Conférence sur le plan d'intervention
19 octobre 2022	Rencontre régulière
23 novembre 2022	Rencontre régulière
7 décembre 2022	Rencontre optionnelle
11 janvier 2023	Rencontre régulière
8 février 2023	Rencontre régulière
8 mars 2023	Rencontre optionnelle
12 avril 2023	Rencontre régulière
24 mai 2023	Rencontre régulière

DURÉE DU MANDAT

Le mandat de tous les postes disponibles est de deux ans. Pour certains mandats, il reste une seule année à compléter.

HEURE ET LIEU :

Les rencontres se tiennent par TEAMS, sur invitation.

> De 19 h à 21 h.



Pour en savoir plus

